

INTERNET

www.bundesgesundheitsministerium.de
www.zusammengegencorona.de

Règlements en vigueur pour des personnes entrant l'Allemagne dans le contexte du coronavirus SARS-CoV-2 / COVID-19

Monsieur, Madame,

Bienvenue en Allemagne ! Veuillez tenir compte des informations importantes présentées ci-dessous :

- Si vous venez de l'étranger et entrez la République fédérale d'Allemagne et si vous avez séjourné, pendant les 10 jours précédant votre entrée, dans une **zone à risque**, vous serez obligé, en règle générale, conformément au droit en vigueur aux Länder, de vous diriger **immédiatement** après votre entrée et directement vers votre **propre domicile ou un autre logement approprié**, et d'y demeurer en permanence pendant une période de 10 jours suivant votre entrée (quarantaine). Le non-respect de ces dispositions peut être sanctionné, en tant qu'**infraction**, impliquant des amendes allant jusqu'à 25 000 €.
- Une **zone à risque** est un État ou une région situés en dehors de la République fédérale d'Allemagne où on constate, au moment de votre entrée en République fédérale d'Allemagne, un risque élevé d'une infection par le coronavirus SARS-CoV-2. L'Institut Robert Koch actualise en permanence une liste comprenant les zones à risque, accessible en suivant le lien : <https://www.rki.de/risikogebiete>.
- Déjà **avant votre entrée** en Allemagne, vous devez vous enregistrer sur le site <https://www.einreiseanmeldung.de> et vous êtes obligé de vous munir, lors de votre entrée, de l'**attestation correspondante**. Cette attestation sera contrôlée par votre transporteur et, le cas échéant, aussi par la police fédérale allemande dans le cadre des contrôles d'entrée ; en outre, la police fédérale allemande effectue également des contrôles lorsqu'elle exerce ses tâches de police frontière (par exemple si vous entrez l'Allemagne par voie terrestre).
- Si vous ne disposez pas de l'équipement technique nécessaire ou si, en raison d'une défaillance technique, vous n'êtes pas en mesure d'enregistrer votre entrée de manière numérique, vous serez obligé de remplir un certificat de remplacement. Veuillez consulter les informations présentées sur le certificat de remplacement pour savoir à qui vous devez le remettre (par exemple au transporteur ou à la Deutsche Post E-POST Solutions GmbH, 69990 Mannheim).
- En outre, vous devez disposer, **au plus tard 48 heures après votre entrée**, d'une **preuve attestant que vous avez effectué un test de dépistage Covid-19** et la présenter à l'autorité compétente, si celle-ci vous la demande dans les 10 jours suivant votre entrée. Un certificat médical ou un résultat de test négatif au coronavirus SARS-CoV-2 sont considérés comme preuve correspondante.
- Si vous entrez l'Allemagne en provenance d'une **zone constituant un risque particulièrement élevé** de s'infecter par le coronavirus SARS-CoV-2, vous devez **vous faire tester avant votre départ**, puisque vous serez obligé de présenter, sur demande, une preuve correspondante à l'autorité compétente ou à la police fédérale allemande. Si vous vous servez d'un transporteur, vous devrez lui présenter la preuve déjà avant votre départ. Des zones à risque particulièrement élevé sont des zones où on constate un risque très élevé, en raison de la propagation de mutations virales ou d'incidences particulièrement élevées, d'introduire le virus. La liste de ces zones est également publiée sur le site Internet de l'Institut Robert Koch, cité ci-dessus.
- Par rapport à la quarantaine obligatoire, veuillez tenir compte de la législation en vigueur dans votre Land et notez que la quarantaine comprenant dix jours ne peut être terminée qu'après le cinquième jour suivant l'entrée, par un résultat de test négatif.
- Même si le résultat du test est négatif, vous serez obligé de **contacter immédiatement votre service de la santé publique** compétent (<https://tools.rki.de/plztool/>), si vous présentez des **symptômes typiques** d'une infection par le coronavirus SARS-CoV-2 (essoufflement, toux soudain, fièvre ou perte de l'odorat ou du goût) dans les 10 jours suivant votre entrée.

Le Ministère fédéral de la Santé



Zones à risque



Conseils d'hygiène